



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

FNS

Question écrite n° 5596

Texte de la question

M. Michel Habig demande à M. le ministre du budget quelles sont les ressources totales envisagées pour équilibrer le fonds de solidarité vieillesse alimenté notamment par les droits de circulation sur les vins, fonds dont la création figure au projet de loi déjà voté par le Sénat. Les droits de circulation sur les vins sont-ils suffisants ? Il souhaite qu'il lui donne l'assurance que d'autres ressources viendront équilibrer ce fonds si les droits de circulation actuels s'avèrent insuffisants.

Texte de la réponse

Les recettes du Fonds de solidarité instituées par la loi no 93-936 du 22 juillet 1993 sont, selon les termes de la loi : 1/ une fraction du produit de la CSG à concurrence d'un montant correspondant à l'application d'un taux de 1,3 p. 100 à l'assiette de la contribution ; 2/ le produit des droits sur les boissons, droits de circulation, de fabrication et de consommation sur les alcools, vins, cidres, poires, hydromels, bières et eaux minérales (liste non exhaustive). Les recettes attendues s'élèvent à 50,2 milliards de francs pour la CSG et 15,9 milliards de francs pour les droits sur les boissons en 1994. Soit un total de 66,1 milliards de francs. Dans ce total, les droits de circulation ne représentent qu'1 milliard de francs. Conformément au dernier alinéa de l'article L. 135-3, si le montant des recettes est inférieur aux dépenses du fonds telles qu'elles sont définies à l'article L. 135-2, « le Gouvernement soumet au Parlement les dispositions nécessaires pour assurer l'équilibre financier du fonds ».

Données clés

Auteur : [M. Habig Michel](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5596

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : budget, porte-parole du gouvernement

Ministère attributaire : budget, porte-parole du gouvernement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 septembre 1993, page 2871

Réponse publiée le : 22 novembre 1993, page 4148